



## Pourquoi souscrire un contrat ?

---

- L'intérêt du contrat d'entretien est de prolonger la durée de vie de votre machine et de la maintenir en parfait état de marche durant toute sa période d'utilisation.
- Lors d'une même intervention, notre technicien réalise l'entretien et la visite périodique obligatoire, limitant ainsi le temps d'immobilisation de la machine.
- Une machine régulièrement entretenue prévient l'apparition de certaines pannes et par conséquent son immobilisation et la perte de productivité qui en découle.
- Enfin, lors de la visite, le technicien rappelle aux utilisateurs les procédures d'utilisation de la machine, évitant ainsi des pannes dues à des erreurs de manipulation.

## Pourquoi choisir SAVN ?

---

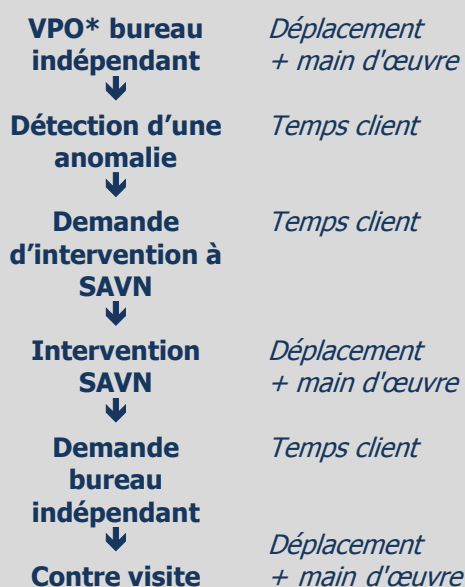
- Grâce à ses 20 ans d'expérience dans le SAV multiproduit et multimarque, SAVN vous propose différents types de contrats adaptés à vos activités et garantissant la maîtrise des intervenants pour les vérifications mécaniques, hydrauliques et électriques.
- Vos machines sont ainsi en parfait état de fonctionnement et en adéquation avec la législation à l'issue de chaque visite.
- Les camions ateliers de nos techniciens sont tous équipés d'un stock de pièces de rechange afin que lors de chaque intervention, ils puissent réparer immédiatement. D'autre part, un grand stock de pièces de rechange est disponible au siège de Chartres et dans nos 10 secteurs.
- Grâce à une hotline unique et la répartition géographique de nos techniciens sur toute la France, nos interventions se font sous 48 heures.
- Enfin, dans une dynamique d'innovation, nos techniciens sont désormais équipés de tablettes tactiles afin d'optimiser leurs interventions. Un portail internet dédié vous permet de consulter l'historique de vos machines à tout moment.

# Sans contrat SAVN

Manque d'entretien régulier de la machine provoquant une maintenance curative dans l'urgence au détriment d'une maintenance préventive planifiée et choisie.

Risque de non-respect des délais de vidange.

Devis de réparation élevé en cas de panne.



## Perte de temps et d'argent

# Avec contrat SAVN

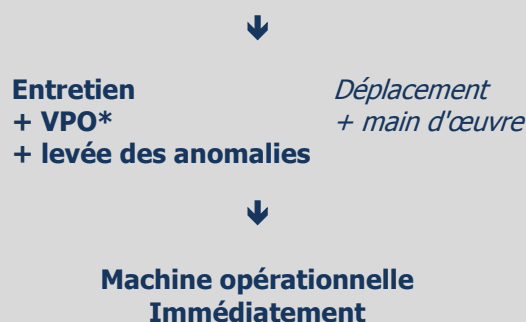
Prévention des pannes grâce à l'entretien trimestriel de la machine.

L'action du technicien permet de déceler une panne naissante et de faire le nécessaire immédiatement avant que celle-ci ne prenne de l'ampleur.

Allongement de la durée de vie de la machine.

Pas d'accumulation de déchets provoquant des pannes.

Pas d'immobilisation du personnel et de perte de productivité due à une panne.



## Gain de temps et d'argent

\*VPO=Visite Périodique Obligatoire